

### Année 2023

### Chirurgiens libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des chirurgiens ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023.

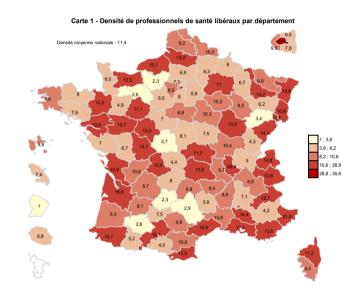
#### Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
   Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.

- Montant: professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023.
  La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'institut National de la Statistique des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.
  La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique de des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.
  Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libéraux conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- ceux qui ne sont pas conveniuomies.
  Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
  La permanence des soins restitue uniquement les forfaits d'astreinte et de régulation ainsi que les majorations.
  Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

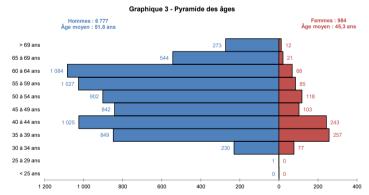
#### 1. Démographie











On dénombre 7 777 chirurgiens conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 383 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi plus d'un quart ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont fortement sous-représentées (13%) dans toutes les tranches d'âge bien que leur proportion soit de plus en plus importante dans cette profession. Les chirurgiens exercent en grande majorité en libéral exclusif (68%) tandis qu'un sur cinq exerce en secteur privé à l'hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 2. Au niveau géographique, la densité de chirurgiens pour 100 000 habitants est plus importante en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, lle-de-France ainsi qu'en Nouvelle-Aquitaine. A l'inverse, il n'y a aucun chirurgien dans la région Mayotte.



# Année 2023

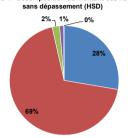
### 2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros

	Toute activité			Actif à part entière (APE)				
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	207 853 509	1 693 980 454	1 066 743 771	627 236 682	108 198 195	1 438 642 911	888 974 625	549 668 286
Dépassement	18 658 819	987 976 505	394 941 020	593 035 485	13 225 573	862 962 690	350 220 293	512 742 397
HSD moyen par PS	189 647	253 552	300 153	200 587	286 998	296 444	357 880	232 025
Dépassement moyen par PS	17 024	147 879	111 126	189 650	35 081	177 820	140 990	216 438

	HSD (en milliers d'euros)			
		Conventionnés	Conventionnés	
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total
	secteur 1	adhérents	non adhérents	Total
		à l'Optam	à l'Optam	
Total	207 854	1 066 744	627 237	1 901 834
Actes cliniques	47 793	275 257	203 538	526 588
Consultations et téléconsultations	43 115	251 473	201 430	496 018
Avis ponctuel de consultant	29 989	177 760	144 851	352 600
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	12 689	70 050	53 818	136 557
Autres consultations et téléconsultations	437	3 663	2 761	6 861
Majorations	4 550	23 559	1 920	30 028
Autres actes cliniques	128	225	188	541
Actes techniques	153 057	750 087	404 671	1 307 815
ADC - Acte de chirurgie	131 816	640 410	361 704	1 133 930
ADE - Acte d'échographie	3 807	9 460	6 088	19 354
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	4 122	23 602	6 012	33 736
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	12 885	75 662	27 583	116 131
Autres actes techniques	427	952	3 284	4 663
Rémunérations forfaitaires	4 030	24 888	12 918	41 835
Responsabilité civile	2 576	13 504	8 795	24 874
Autres rémunérations forfaitaires	1 454	11 384	4 123	16 961
Permanence des soins	2 227	15 348	5 301	22 875
Autres	747	1 165	809	2 721

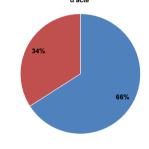
Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires



- Actes cliniques
- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires
- Permanence des soins
- Autres

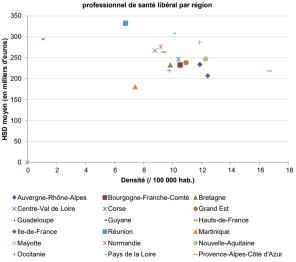
		Nombre d'actes (en milliers)			
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 2 non adhérents à l'Optam	Total	
Actes cliniques (hors majorations)	1 105	6 391	5 054	12 550	
Consultations et téléconsultations	1 102	6 384	5 049	12 535	
Avis ponctuel de consultant	536	3 190	2 598	6 324	
C - Consultation au cabinet par le médecin	19	156	98	274	
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	544	3 012	2 327	5 882	
Autres consultations et téléconsultations	3	27	26	56	
Majorations	1 060	5 505	509	7 074	
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	497	2 628	229	3 354	
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	511	2 659	235	3 405	
Autres majorations	52	218	45	314	
Autres actes cliniques	3	7	6	15	
Actes techniques	650	3 505	2 323	6 478	
ADC - Acte de chirurgie	394	2 118	1 591	4 104	
ADE - Acte d'échographie	64	194	119	377	
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	52	328		533	
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	135	857	449	1 441	
Autres actes techniques	5	8	11	23	

Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type

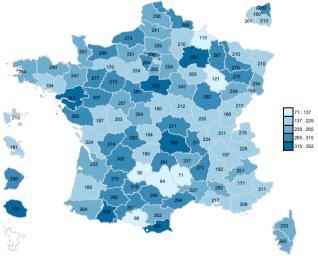


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des chirurgiens conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 2,908 milliards d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 5 230 (soit 67% de l'effectif total), ces honoraires sont de 2,423 milliards d'euros. Les dépassements ont représenté 28% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 48% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes techniques occupent plus de deux tiers de leurs HSD tandis que les actes cliniques sont leur deuxième source de revenus avec 28%. En nombre d'acte, près de deux tiers (66%) des actes effectués par les chirurgiens sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Martinique et en lle-de-France alors qu'ils sont plus importants à la Réunion et en Pays de la Loire.



# Année 2023

### 3. Patientèle



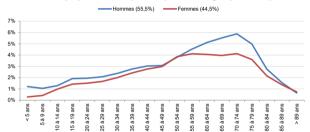
1 091

patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

Percentile	Patients
1er percentile	9
5e percentile	89
10e percentile	176
20e percentile	349
30e percentile	524
40e percentile	736
Médiane	970
60e percentile	1 181
70e percentile	1 427
80e percentile	1 740
90e percentile	2 162
95e percentile	2 542
99e percentile	3 559

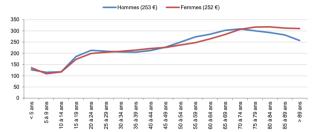
Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient



643 - 1 028

Carte 3 - Nombre moyen de patients uniques vus par professionnel de santé libéral par département

Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En moyenne, les chirurgiens voient 1 091 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 2 200 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 180 patients dans l'année. Globalement, la part des hommes dans la patientèle est supérieure à celle des femmes (56% contre 44%). La patientèle masculine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Au niveau géographique, on constate que les chirurgiens ayant le plus de patients se situent en Pays de la Loire et en Corse alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Guyane et en Martinique. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen équivalent à une patiente (252 € contre 253 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont équivalentes pour les patientèles masculines et féminines jusqu'à 49 ans alors qu'ils sont plus importants pour la patientèle masculine de 50 à 69 ans puis pour la patientèle féminine à partir de 70 ans.

### 4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total	
Total	3 615 440	100%	
Pharmacie	345 933	10%	
Infirmier	171 749	5%	
Masseur-kinésithérapeute	478 954	13%	
Biologie	169 642		
Indemnité journalière	1 254 576	35%	
Liste des produits et prestations	987 248		
Autres	207 339	6%	



60%



Indemnité journalière Liste des produits et prestations

Autres

Les indemnités journalières sont le premier poste de prescription des chirurgiens. Il représente plus d'un tiers du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la liste des produits et prestations est leur deuxième poste de prescription (plus d'un quart du total). Globalement, cette profession est la deuxième qui prescrit le plus. En outre, les chirurgiens sont les deuxièmes prescripteurs les plus importants d'actes infirmiers (3%), d'actes de masseurs-kinésithérapeutes (10%), d'indemnités journalières (10%) et de dispositifs médicaux compris dans la liste des produits et prestations (16%). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants de biologie (4%).

20%

40%

### 5. Evolution

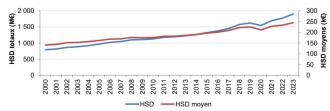
10 000 10 8 6 4 2 0 usité (/ 100 000 hab.) 8 000 6 000 4 000 2 000 ■ Effectif

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité

Graphique 11 - Evolution des honoraires sans dépassement (HSD) totaux et movens à prix courant

80%

100%



Les effectifs ont tendance à fortement augmenter, passant de 5 630 en l'an 2000 à environ 7 780 en 2023 (+1,4% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de chirurgiens par habitant a augmenté passant de 9,2 à 11,4 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis l'an 2000, passant de 792 millions d'euros à 1,902 milliard d'euros, soit une évolution de +3,9% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +2,4%.